



DÉLIBÉRATION N° 92/2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 25

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf octobre, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni sous
la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 3 octobre 2025.

Étaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY – Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE – Mme Nadège BROSSEAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – Mme Lucie PINTO – M. Halim YALCIN – M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Yannick ALCACER – Mme Julie FAITOUT – M. Eric AGBESSI – M. Bruno DARCIILLON – Mme Christiane ZELUS – M. Alexis VALLENT – M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU.

Étaient représentés :

M. Emmanuel DENIS par Mme Laurence DUPONT.
Mme Colette DESJOURS par Mme Murielle VILLEDIEU.

Mme Véronique CHARTIER par M. Eric AGBESSI.

M. Daniel BAPTISTE par Mme Christiane ZELUS.

Mme Caroline GUIBOURT par Mme Nadège BROSSEAUD.

Étaient absents : M. Christophe VIEIRA – M. Joël DE AMORIM.

Mme Laurence DUPONT est désignée secrétaire de séance.

OBJET :

FINANCES

RLV – Demande de fonds de concours pour la réhabilitation de l'ancienne trésorerie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

M. Jean-Louis ANTONY, Adjoint au Maire en charge des Finances, informe l'assemblée que par délibération n° 08/2022 en date du mardi 13 décembre 2022, la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans a approuvé le règlement du fonds de concours dont l'entrée en vigueur a été fixée au 1^{er} janvier 2023.

L'article 4 dudit règlement stipule que les fonds de concours seront exclusivement attribués à des projets d'investissement dont la commune est maître d'ouvrage et propriétaire foncier de l'emprise du projet.

Ces projets peuvent notamment porter sur :

- La rénovation de bâtiments publics,
- Les travaux de transition énergétique,
- La restauration du patrimoine local,
- La rénovation ou la création d'équipements culturels ou sportifs,
- Le développement de l'offre de soins,
- Le développement des voies douces ou mode de déplacement doux,
- Les aménagements touristiques,
- Les travaux de voirie communale...

Dans ce cadre, la Commune de Volvic souhaite demander un fonds de concours au titre de la réhabilitation de l'ancienne trésorerie sise 8 Rue des Écoles à Volvic et dont l'emprise foncière est située sur la parcelle cadastrée AR 677 d'une superficie de 841 m².

Ce projet consiste en l'aménagement d'une maison de la jeunesse.

A ce titre, le marché de maîtrise d'œuvre a été confié au cabinet d'architecte SARL BRUNO BRUN en date du 03 juillet 2023.

Le plan de financement de l'opération est établi comme suit :

COMMUNE	BÂTIMENT CONCERNÉ	TYPOLOGIE DE TRAVAUX	COÛT DE L'OPÉRATION HT	AUTOFINANCEMENT COMMUNE	FINANCEMENT CAF	FONDS DE CONCOURS RLV
VOLVIC	Bâtiment communal	Réhabilitation et requalification du bâtiment	232 400 €	137 146 €	48 774 €	46 480 €

Ainsi, le Conseil Municipal, M. Jean-Louis ANTONY entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans une demande de fonds de concours relative à la rénovation d'un bâtiment communal et selon le plan de financement présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer tout document afférent à ce dossier.

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture
le : 16-10-2025
Publié ou notifié
le : 16-10-2025

Le Maire,
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Laurent THEVENOT

